

AU SOMMAIRE

- **Le mot de l'éditorial**
- **Nouveaux contenus**
- **Le saviez-vous ?**
- **L'astuce du mois**

Madame, Monsieur,

Vous recevez cette newsletter dans le cadre de votre abonnement à l'un des services en ligne LexisNexis JurisClasseur. Vous pouvez ainsi suivre ses évolutions et bénéficier de conseils utiles*.

LE MOT DE L'EDITORIAL

LexisNexis JurisClasseur (« LNJC pour les initiés ») est actualisé en permanence par l'ensemble des équipes éditoriales.

Nous vous proposons désormais de vous informer des chiffres clés de ces enrichissements.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2012 plus de 128 000 documents sont venus mettre à jour votre base parmi lesquels :

- 86 000 décisions de jurisprudence dont plus de 13 200 ont fait l'objet d'une analyse JurisData
- 1 900 fascicules et plus 3 000 fiches de mises à jour dans nos encyclopédies
- 9 000 articles de nos hebdomadaires et mensuels complétés de 3 000 analyses d'articles de doctrine dans notre base « bibliographie »
- 5 000 textes nationaux et européens
- 6 800 questions écrites ou orales posées à l'Assemblée nationale et au Sénat
- 3 200 documents publiés dans des bulletins ministériels ou émanant des Autorités administratives indépendantes

Dans notre prochaine lettre, nous vous précisons les délais de mise à jour moyens de chaque contenu.

NOUVEAUX CONTENUS

Découvrez les nouveaux contenus récemment mis en ligne.

Les « Lettres-circulaires » ACOSS depuis 1994

Les lettres-circulaires ACOSS sont des documents destinés aux organismes chargés de leur application (URSSAF, CERTI, CGSS ...) afin de leur permettre d'exercer leurs missions (à titre principal, le recouvrement et le contrôle des cotisations et contributions sociales). Elles ont pour objet d'informer ces organismes sur les modalités d'application de la réglementation en matière de sécurité sociale ainsi que sur ses évolutions (assiettes et barèmes de cotisations, exonérations sociales, taux et champ d'application du versement de transport, etc.). Elles intéressent également de nombreux spécialistes et notamment les juristes de droit social et les experts comptables, spécialement celles dites lettres-circulaires «grande diffusion» et «diffusion Sécurité Sociale» produites par la Direction de la Réglementation, du Recouvrement et du Service. Ce sont ces lettres que vous trouverez désormais sur LexisNexis, avec une antériorité de 18 ans.

Archives des mensuels LexisNexis

En 2012, LexisNexis débute un grand chantier de mise en ligne des archives de ses mensuels dont l'antériorité remontait à l'année 2004. Ainsi, entre le 13 et le 27 juillet, seront mises en lignes les archives 2000-2003 des mensuels suivants : Construction-urbanisme, Contrats et marchés publics et Droit des sociétés.

Conventions collectives infra-nationales

Comme nous vous l'avons annoncé, après la mise en ligne en 2011 des conventions collectives nationales, LexisNexis débute la consolidation, et pour certaines la rédaction de synthèses, des conventions collectives infra-nationales. Voici la liste des toutes premières :

DCC	N° brochure JO	Dénomination
1202	0000-80	Commerces de détail non alimentaire Maine-et-Loire
1740	3032-01	Bâtiment - Région parisienne (ouvriers)
1843	3032-03	Bâtiment - Région parisienne (cadres)
1370	3231	Hôtels de tourisme - Trois, quatre et quatre étoiles de luxe (région parisienne)
2704	3352	Banques Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (personnel des)
3109-63	1627	Métallurgie Clermont-Ferrand et Puy-de-Dôme (industries de la métallurgie et des constructions mécaniques)

Bien entendu, d'autres conventions seront progressivement ajoutées au cours de l'année. Nous vous tiendrons au courant dans notre prochaine lettre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

De nouvelles étoiles en jurisprudence.

Comme vous le savez, nous classons désormais toutes les décisions de jurisprudence en fonction de leur intérêt juridique. Les critères de hiérarchisation sont les suivants :

★★★★★ : Grand arrêt publié ou ayant vocation à être publié dans les recueils des juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État) ou dans les recueils d'éditeurs privés (Grands arrêts) ;

★★★★☆ : Décision largement commentée ou publiée, décision d'assemblées plénières, publication sur le site de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, revirement, arrêt de section, communiqué de presse,...

★★★☆☆ : Décision analysée pour un des motifs suivants : application d'une loi nouvelle, résistance à une Cour suprême ou revirement de jurisprudence, décision d'actualité ou médiatique, décision rare ou atypique, jurisprudence locale, décision très motivée, contentieux émergent ou données quantifiées intéressantes ;

★★☆☆☆ : Décision analysée mais sans critère de sélection précis et néanmoins jugée intéressante par LNF ;

★☆☆☆☆ : Décision ne présentant pas d'intérêt juridique.

Pour rendre ces étoiles plus visibles, nous avons revu légèrement le formulaire de recherche pour vous permettre de mieux les sélectionner. classement

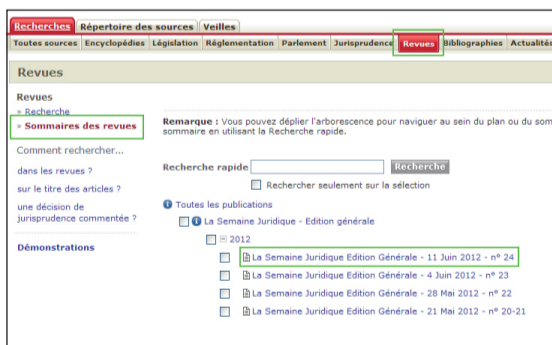
De ce fait, l'affichage des étoiles fait beaucoup mieux ressortir l'intérêt juridique de la décision.

L'ASTUCE DU MOIS

Comment lire les revues dès qu'elles paraissent ?

Il suffit de cliquer sur l'onglet Revues puis sur Sommaires des revues

La liste de toutes les revues disponibles avec votre abonnement apparaît



Cliquez maintenant sur le titre puis sur le numéro de la revue que vous souhaitez consulter pour accéder au sommaire. Pour lire un article, cliquez sur le lien correspondant sur la droite du sommaire

La Semaine Juridique Edition Générale 11 Juin 2012, n° 24	
La Semaine du droit	
Libres propos	
■ Procédure civile	
Les protocoles sur les écritures judiciaires	692
Civil et procédure civile	
■ Communication électronique	
Identité de l'auteur de la déclaration de consentement à la signification par voie électronique d'un acte d'huissier	693
■ Droits d'auteur	
Remise en cause de l'interprétation restrictive de la cession des droits d'auteur ?	694
■ Crédit à la consommation	
Ouverture de crédit : application dans le temps des dispositions de l'ancien article L. 311-9 du Code de la consommation	695
■ Communauté conjugale	
Force de chose jugée, prescription et office du juge	696
■ État civil	
Transidentité, en attendant la Cour de cassation	697
■ Notaires	
Étendue du devoir de conseil du notaire pour un acte signé hors sa présence	698
■ Journal Officiel	
Journal officiel	699
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation	700
■ Responsabilité civile	
L'anormalité réaffirmée comme condition de la responsabilité du fait des choses inertes	701
Affaires	
■ Journal Officiel	
Journal officiel	702

0 821 200 700

(0,112€, puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe)

Accédez aux Newsletters LexisNexis JurisClasseur
Suivez LexisNexis sur les réseaux sociaux



*Il existe différentes formules d'abonnement aux services en ligne LexisNexis JurisClasseur ; vous ne disposez pas forcément des fonds ou options exposées dans ce message. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. 12SD108 - LexisNexis - 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris.